



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00015

Numéro SIREN : 309 847 119

Nom ou dénomination : IN EXTENSO SECAG

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2016 sous le numéro de dépôt 3473

78015
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 13873
LE 08.12.2016
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

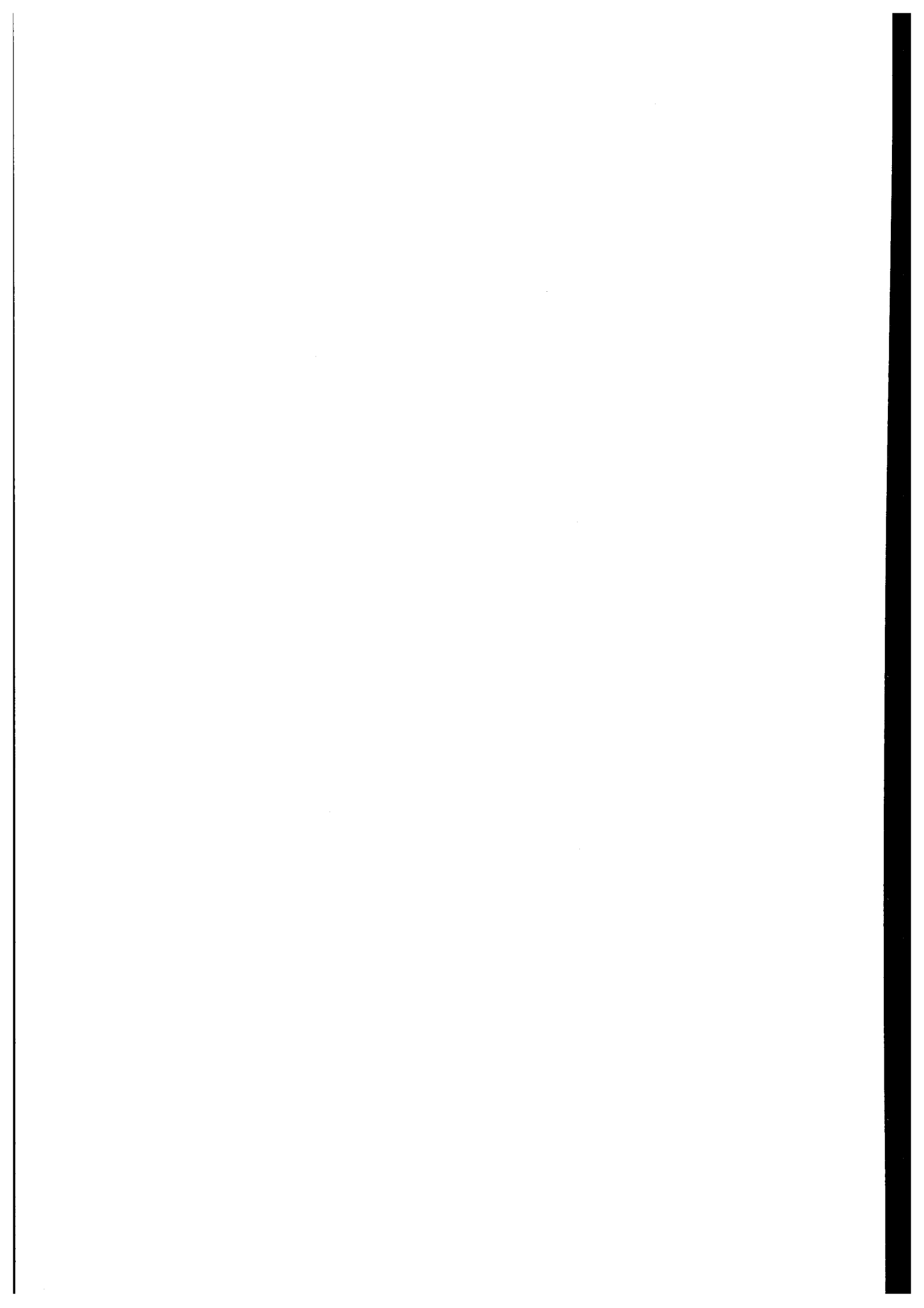
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SA IN EXTENSO SECAG

26, route de Coutances

50350 - DONVILLE LES BAINS

(apport titres CABINET PIERRE JOUIS)



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Juge délégué du Tribunal de Commerce de COUTANCES en date du 15 novembre 2016 concernant l'augmentation de capital de la SA IN EXTENSO SECAG sise à DONVILLE LES BAINS (50350) - 26, route de Coutances, par apport en nature d'actions de la société CABINET PIERRE JOUIS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Les apports devant être effectués sont décrits et évalués dans le projet de contrat d'apport en nature.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et de dire s'il résulte de ces apports un ou plusieurs avantages particuliers.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences sont destinées :

- ✓ d'une part, à apprécier la valeur des apports retenue, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire augmentée de la prime d'émission ;
- ✓ d'autre part à apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

PRESENTATION DE L'OPERATION

SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT :

- Dénomination : IN EXTENSO SECAG
- Forme juridique : Société anonyme
- Capital social : Fixé à 1 527 030 € et divisé en 152 703 actions de 10 €
- Siège social : DONVILLE LES BAINS (50350) - 26, route de Coutances
- Objet social :
 - Exercice de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
 - Prise de participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, septième alinéa de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.
- Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES sous le numéro 309 847 119.

DESIGNATION DE L'APPORTEUR

L'apport décrit dans le projet de contrat d'apport en nature sera réalisé par Monsieur Pierre JOUIS demeurant à SAINT-PAIR SUR MER (50380) - 380, rue Charles Mathurin, marié à Madame Gaëlle CERVEAU, sous le régime de la communauté universelle au titre d'un contrat de mariage reçu le 2 juillet 1999 par devant Maître BAGET, notaire à NANTES (44), ledit régime n'ayant subi aucune modification judiciaire ou conventionnelle postérieure.

DESCRIPTION DES APPORTS

L'apport est constitué de 500 actions de la société CABINET PIERRE JOUIS.

Il représente la totalité des actions formant le capital social de la société.

Les caractéristiques de la société CABINET PIERRE JOUIS sont les suivantes :

- Siège social : DONVILLE LES BAINS (50350) - 26, route de Coutances
- Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
- Capital social : Fixé à 5 000 € et divisé en 500 actions de 100 €
- Immatriculation : RCS de COUTANCES sous le numéro 805 381 357
- Date de clôture de l'exercice social : 31 août
- Objet social : Exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes
- Président : Monsieur Pierre JOUIS
- Répartition du capital social : - M. Pierre JOUIS: 500 actions

Valeur de l'action apportée

La valeur des 500 actions apportées s'élève à 99 934,64 € soit une valeur arrondie unitaire d'action de 199,87 €.

DATE D'EFFET DE L'APPORT

L'apport sera effectif au jour de la réalisation définitive de l'apport.

AVANTAGES PARTICULIERS

Le projet de contrat d'apport ne prévoit l'octroi d'aucun avantage particulier en contrepartie de l'apport envisagé.

OBJECTIF ET BUT DE L'OPERATION

Cet apport s'inscrit dans le cadre d'opérations de réorganisation de la société CABINET PIERRE JOUIS.

EVALUATION DE L'APPORT

EVALUATION

Selon le projet de contrat d'apport en nature, les 500 actions de la société CABINET PIERRE JOUIS ont été évaluées à 99 934,64 €.

REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Pierre JOUIS des 500 actions de la société CABINET PIERRE JOUIS, objet du présent apport.

APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

La valeur des 500 actions apportées de la société CABINET PIERRE JOUIS a été déterminée à partir des capitaux propres de cette société au 31 août 2016, retraités de la valorisation de son droit de présentation de clientèle.

Au 31 août 2016, les comptes annuels de la société CABINET PIERRE JOUIS faisaient apparaître :

- des capitaux propres de :	+ 39 508 €
- des éléments incorporels affectables au droit de présentation de clientèle de :	+ 20 625 €

Les éléments incorporels, comptabilisés au 31 août 2016 pour 20 625 €, correspondent à la pleine propriété du droit de présentation de clientèle de la société CABINET PIERRE JOUIS.

Dans ces conditions, il y a lieu d'apprécier la valorisation globale du droit de présentation de clientèle et d'en mesurer l'impact par rapport à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan consolidé au 31 août 2016.

a) Valorisation du droit de présentation de clientèle

La valorisation du droit de présentation de clientèle de la société CABINET PIERRE JOUIS a été évaluée à 80 % des honoraires annuels récurrents HT générés par l'exercice de l'activité de commissariat aux comptes de la société.

Ces honoraires annuels récurrents HT s'élevant à 100 850 €, le droit de présentation de clientèle de la société peut être estimé à :

▪ Honoraires annuels récurrents HT :	100 850 €
▪ Coefficient de valorisation du droit de présentation :	80 %
▪ Valorisation globale du droit de présentation :	80 680 €

b) Valorisation des 500 actions de la SAS CABINET PIERRE JOUIS

▪ Capitaux propres au 31/08/2016 :		+ 39 508 €
▪ Valorisation globale du droit de présentation de clientèle au 31/08/2016 :	80 680 €	
▪ Valeur comptable de ce droit au 31/08/2016 :	<u>- 20 625 €</u>	
▪ Impact sur capitaux propres au 31/08/2016 :	+ 60 055 €	<u>+ 60 055 €</u>
▪ Valorisation société CABINET PIERRE JOUIS :		99 563 €
▪ Soit une valorisation de l'action de la société CABINET PIERRE JOUIS de 199,13 € (soit 99 563 € / 500 actions)		
▪ Et une valorisation globale de l'apport de 99 563 € (soit 199,13 € / action x 500 actions) ajustée à 99 934,64 €.		

Sur cette base, une valorisation globale à 99 934,64 € des 500 actions de la société CABINET PIERRE JOUIS pour l'apport envisagé nous semble raisonnable.

EXERCICE EN COURS

L'évolution de l'activité de la société sur l'exercice en cours et les résultats attendus, ne sont pas de nature à remettre en cause les appréciations ci-dessus.

AVANTAGES PARTICULIERS

Le projet de contrat d'apport ne prévoit l'octroi d'aucun avantage particulier en contrepartie de l'apport envisagé.

REMUNERATION DE L'APPORT

L'apport des 500 actions de la SAS CABINET PIERRE JOUIS évalué à 99 934,64 € sera rémunéré par la création de 626 actions d'une valeur nominale de 10 € de la société IN EXTENSO SECAG attribuées à Monsieur Pierre JOUIS.

CONCLUSION

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour, en particulier :

- vérifier la réalité des actifs apportés
- contrôler la valeur attribuée aux apports
- nous assurer que les événements intervenus depuis la clôture du dernier exercice de la société CABINET PIERRE JOUIS n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport.

Sur la base de nos travaux et sous la condition de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de la société IN EXTENSO SECAG pour un montant de 6 260 € par apport de titres de la société CABINET PIERRE JOUIS, nous concluons :

- **que la valeur de l'apport s'élevant à 99 934,64 € n'est pas surévaluée ;**
- **que cette valeur correspond, en conséquence, au moins à la valeur des 626 actions à émettre en rémunération de cet apport ;**
- **qu'il n'est prévu aucun avantage particulier au profit des apporteurs.**

Fait à SAINT MARTIN DES CHAMPS

Le 7 décembre 2016

SA AUDIT-EXPERTISES

Philippe BLIN-LEBRETON,

